

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 272 du 17 mars 1948

n° 272

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 mars 1948

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1948

Date du numéro

31 mars 1948

### TEXTE INTÉGRAL

Une permission d'absence de quinze jours a solde entière pour en jouir à Djibouti, est accordée à M. Andrianirina ( Alphonse), secrétaire contractuel à l'hôpital colonial, pour compter du 16 mars 1948.